



## Article 1 – Champ d'application

Les présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** s'appliquent à l'ensemble des prestations de services de sécurité privée fournies par **TAMY Sécurité**, auprès de clients professionnels et de clients particuliers.

Toute commande ou signature de devis implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, sans réserve.

## Article 2 – Prestations proposées

**TAMY Sécurité** propose notamment les prestations suivantes :

- Surveillance humaine et gardiennage
- Sécurité incendie
- Sécurité événementielle
- Rondes de sécurité et interventions

Les prestations sont exécutées conformément aux dispositions du Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure et à la réglementation en vigueur.

## Article 3 – Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable, gratuit, précisant :

- La nature de la mission
- La durée
- Les moyens humains et matériels
- Le prix

La commande devient ferme et définitive après signature du devis avec la mention « Bon pour accord ».

## Article 4 – Tarifs

Les prix sont exprimés en **euros HT et TTC**.

Ils tiennent compte des contraintes spécifiques du site et des exigences du client.

Toute prestation supplémentaire demandée par le client fera l'objet d'un devis ou d'une facturation complémentaire.

## Article 5 – Conditions de paiement

### Clients professionnels

Paiement à 30 jours date de facture, sauf accord contraire.

En cas de retard :

- Pénalités de retard au taux légal
- Indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce)

### Clients particuliers

Paiement selon les modalités précisées sur le devis.

Le règlement peut être exigé avant ou au démarrage de la prestation.

Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension des prestations.



## Article 6 – Droit de rétractation (clients particuliers)

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le client particulier dispose d'un **délai de rétractation de 14 jours**, sauf :

- Exécution de la prestation commencée avec l'accord exprès du client.
- Prestations réalisées à une date déterminée (événement, mission ponctuelle urgente).

Dans ces cas, le droit de rétractation ne s'applique pas.

## Article 7 – Obligations de TAMY Sécurité

**TAMY Sécurité** s'engage à :

- Fournir des agents qualifiés, titulaires des autorisations et certifications requises.
- Respecter les consignes du client.
- Exécuter les missions avec professionnalisme, discrétion et neutralité.
- Maintenir ses assurances et autorisations administratives en vigueur.

## Article 8 – Obligations du client

**Le client** s'engage à :

- Fournir toutes les informations nécessaires à la mission.
- Mettre à disposition les moyens indispensables (consignes, accès, installations).
- Respecter les conditions financières convenues.

## Article 9 – Responsabilité

**TAMY Sécurité** est tenue à une **obligation de moyens**.

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée, dans la limite des garanties de son assurance responsabilité civile professionnelle.

## Article 10 – Assurance

TAMY Sécurité est couverte par une **assurance responsabilité civile professionnelle**, conformément aux exigences légales du secteur de la sécurité privée.

**Orus** - 14, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé - hello@orus.eu

Responsabilité civile professionnelle N°RCPH278462948

## Article 11 – Résiliation

Chaque partie peut résilier le contrat en cas de manquement grave de l'autre partie, après mise en demeure restée sans effet.

Toute résiliation anticipée non justifiée pourra donner lieu à indemnisation.

## Article 12 – Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre des prestations.

## Article 13 – Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution résultant d'un événement de force majeure reconnu par la jurisprudence française.



**TAMY  
Sécurité**

# Conditions Générales De Vente

## Article 14 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD et à la législation en vigueur.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Délégué à la protection des données N°DPO-168981.

Pour effectuer ça demande :

- Par courrier : TAMY Sécurité, Centre d'affaires Le Concorde 24 rue Lamartine 38320 Eybens
- Par mail : delegue-protection-des-donnees@tamy-securite.fr

## Article 15 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

## Clients professionnels

Dans les relations avec les clients professionnels en cas de litige et après tentative de procédure amiable, compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce dont relève l'établissement de TAMY Sécurité y compris pour les procédures sur requête ou d'urgence :

- Tribunal de commerce de Grenoble Place Firmin Gautier BP 150 38000 Grenoble

## Clients particuliers

En cas de litige, la juridiction compétente sera celle déterminée conformément aux dispositions du Code de la consommation et du Code de procédure civile.

## **Conditions Générales de Vente établies à Eybens Le 05 Janvier 2026**

  
**TAMY Sécurité**  
SAS au capital de 2 000€  
Centre d'affaires Le Concorde 24 rue Lamartine 38320 Eybens  
Siret . 993 060 136 00013 - RCS Grenoble B 993060136  
Code APE : 8010Z - N° TVA FR20993060136  
Tel 0482531510 - Email contact@tamy-securite.fr  
www.tamy-securite.fr  
N° AUT-038-2124-12-03-20251012989 (Article L.612-14 du CSI)



**TAMY  
Sécurité**

TAMY Sécurité - SAS au capital de 2 000€ - Centre d'affaires Le Concorde 24 rue Lamartine 38320 Eybens  
Siret : 993 060 136 00013 - RCS Grenoble B 993060136 - Code APE : 8010Z - N° TVA FR20993060136  
TEL: 0482531510 - Email : contact@tamy-securite.fr - www.tamy-securite.fr - Autorisation administrative  
N° AUT-038-2124-12-03-20251012989 - Article L.612-14 du CSI : L'autorisation d'exercice ne confère aucune  
prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.